



Entretien préalable licenciement

Par **scotchy**, le **04/02/2015** à **17:12**

Bonjour,
j'ai été déclaré inapte par la medecine du travail.
Lors de mon entretien au licenciement seule la secrétaire générale était là.
Il n' y avait aucun de mes employeurs.
est ce légale?
Merci

Par **P.M.**, le **04/02/2015** à **18:17**

Bonjour,
Il faudrait savoir ce que vous appelez vos employeurs et dans quel type de structure cela se passe, si c'est une société ou une association et si la secrétaire générale est salariée...

Par **scotchy**, le **05/02/2015** à **10:50**

Bonjour, je travaille dans une clinique vétérinaire.
Les employeurs vétérinaires sont associés et sont au nombre de 3.
la secrétaire générale est salariée.
merci beaucoup

Par **P.M.**, le **05/02/2015** à **11:26**

Bonjour,
Donc, la secrétaire générale a pu recevoir mandat de conduire l'entretien préalable au licenciement et je ne vois aucune anomalie...
J'ajoute que le mandat n'est pas forcément écrit...